

ABONNEMENT

Sommaire: Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 30. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 OCTOBRE

A LA CHAMBRE

Mardi, 2 h. 20.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet. Les députés exacts à la convocation sont arrivés en grand nombre au Palais-Bourbon.

La première partie de la séance se passe en conversations particulières. On procède au tirage des bureaux.

M. le président annonce que M. Cunéo d'Ornano propose de nommer une commission de vingt-deux membres chargée de faire une enquête parlementaire sur les faits de trafic de fonctions et de décorations signalés par la presse.

M. Cunéo d'Ornano demande la déclaration d'urgence.

M. le président du Conseil dit que les affaires dont il s'agit, étant soumises à la justice, on ne saurait, sans commettre une confusion de pouvoirs, accorder l'urgence à la proposition.

M. Cunéo d'Ornano répond que l'objection qu'on vient de faire a été plusieurs fois écartée. Les précédents législatifs en font foi. Dans plusieurs occasions, les Chambres n'ont point hésité à nommer des commissions d'enquête à propos des faits déferés à la justice.

Il ne s'agit pas, aujourd'hui, de rechercher des coupables, mais de faire une enquête sur des actes imputés à des administrations publiques. On a contesté l'intégrité de ces administrations, leur honneur est en cause. Le pouvoir législatif a le devoir de faire la lumière sur les faits relevés à la charge de l'administration des postes, de l'enregistrement et sur ceux qui sont relatifs à certaines attributions de décorations de la Légion d'honneur. Quand la lumière sera faite, si les abus sont reconnus exacts, il conviendra de chercher les moyens d'y porter remède. (Très bien! très bien! à droite.) L'urgence est mise aux voix et, à la majorité de 370 voix contre 155, sur 534 votants, est adoptée.

La proposition est renvoyée aux bureaux.

5 heures.

Ah! la triomphale entrée en session que celle du gouvernement!

Dès le premier jour, en moins de deux heures, le Cabinet Rouvier a subi trois échecs.

Malgré l'opposition de M. Spuller, la Chambre a renvoyé à l'examen des bureaux un projet de loi relatif à l'établissement d'un Musée des Arts décoratifs.

Contre la demande du même M. Spuller, la Chambre a, par 372 voix contre 9, refusé l'ajournement d'une proposition de loi relative aux traitements des instituteurs.

En dépit de l'opposition formelle de M. Rouvier, la Chambre a accordé l'urgence à un projet de résolution de M. Cunéo d'Ornano tendant à la nomination d'une commission d'enquête de 22 membres chargée de répartir les responsabilités dans les trafics de fonctions publiques et de décorations.

Ce dernier vote est à coup sûr le plus important, mais peut-être est-il moins significatif que les deux premiers.

Il aurait été difficile à une majorité même très ministérielle de prendre ouvertement parti pour le wilsonisme. Aussi peut-on à la rigueur attribuer la concession de l'enquête moins à un sentiment d'hostilité envers le ministère qu'au désir d'échapper aux soupçons de complicité.

Mais refuser au gouvernement le renvoi d'un projet d'importance très secondaire à une commission existante; lui refuser un simple ajournement de quatre ou cinq jours; et cela, le jour même de l'ouverture d'une session: certes, voilà des témoignages de malveillance non équivoque.

Cependant les ministres avaient savamment ménagé leur entrée au sein du Palais-Bourbon. A peine la séance était-elle ouverte qu'on avait vu MM. Rouvier, Ferron, Spuller déposer sur le bureau un tas de projets de loi destinés à changer la face du

monde: budgets extraordinaires de la guerre et de la marine; conversion de la rente 4 1/2 en 3 0/0; recrutement des officiers de la réserve et de la territoriale; organisation des troupes de montagne; organisation de l'artillerie et des trains d'équipage; justices de paix; création d'un musée des arts décoratifs; crédit de 298,000 fr. destinés aux trop fameux monte-charges (des contribuables) de l'Hôtel des Postes, etc.

On demandait au cabinet des réformes. En voilà des réformes! Et de grandes! Enfoncé, Boulanger!

Eh! bien, même la réforme, l'incommensurable réforme des monte-charges n'a pas touché la Chambre. Les réformateurs ont été traités comme les derniers des routiniers. Trois échecs le premier jour! C'est dur.

N'oublions pas la plaidoirie de M. Peytral, président de la commission du budget, en faveur de cette commission.

Si les travaux budgétaires sont en retard, si à la fin d'octobre les budgets des affaires étrangères, des postes, de la guerre, des beaux-arts et des cultes ne sont pas encore arrêtés, la faute en est, paraît-il, au gouvernement.

Quant à la commission, elle a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire. On lui a reproché d'avoir tenu des réunions de 9 membres. Reproche injuste et cruel: les 24 autres membres étaient malades d'excès de travail. Héroïque commission! Qu'on la décore!

CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres a tenu hier une longue et importante séance.

M. Rouvier a fait approuver un projet de loi autorisant la conversion du 4 0/0 ancien et du 4 1/2 en 3 0/0, et un projet fixant à 400 millions le budget extraordinaire de la guerre et de la marine.

Le ministre des travaux publics a fait approuver une demande de crédit de 298,000 francs pour les travaux du nouvel hôtel des postes, et un projet autorisant l'Etat à

mettre à la disposition de l'Union centrale des Arts décoratifs les ruines du palais de la cour des Comptes, pour installer le Musée des Arts décoratifs.

M. Ferron a fait approuver trois projets analysés ces jours derniers, plus un quatrième, modifiant le recrutement des officiers de la réserve et de la territoriale.

Le ministre de l'intérieur a soumis un projet de loi sur les loteries. A l'avenir, les loteries au-dessus de 400,000 fr. devront être autorisées par la loi.

Enfin, M. Flourens a annoncé la signature des conventions avec l'Angleterre au sujet de la neutralisation du canal de Suez, des Nouvelles-Hébrides et des Iles-sous-le-Vent.

LA BORNE ET LE RUISSEAU

Le Temps, parlant de la rentrée des Chambres, se félicite de la reprise des travaux parlementaires, qui, dit-il, va nous débarrasser de la politique de la borne et du ruisseau. Il est facile de voir qu'il espère par là que le bruit qui va se faire aux Chambres amènera l'oubli sur des scandales dont la République n'a pas profité. En quoi il se trompe, puisque, précisément, on annonce des interpellations sur les susdits scandales. Il se pourrait donc bien, au contraire, que le scandale fût encore plus grand et que la mise au jour des turpitudes républicaines fût enfin par dégoût le pays d'un régime qui promettait tant de belles choses et qui n'a donné jusqu'à présent que hontes et que ruines.

Quoi qu'il en soit, il convient de citer la réponse que Paris fait au Temps:

« La borne et le ruisseau, s'il plaît au Temps, ne sont pas dans les bureaux de rédaction où l'on a résolu de nettoyer la République, mais au contraire dans certains palais où s'étale impunément depuis de longues années la corruption morale la plus effrénée. S'il ne se trouvait pas dans l'Assemblée des représentants de la nation, et nous dirons même dans la fraction de cette

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

M. le curé entra; c'était un homme de cinquante ans environ, fort et vigoureux.

En apercevant Eugène, il s'arrêta court.

— Vous avez du monde, dit-il, je vais me retirer.

Le Potard s'avança et, s'inclinant:

— Non, monsieur le curé, dit-il, car je vous apporte des nouvelles d'un ami.

Aussitôt le père Beauregard, toujours prudent, alla refermer la porte.

— Quel ami? demanda le bon prêtre, étonné.

— Ce n'est pas possible?

— Si, j'étais avec lui avant-hier à Noirmoutier.

— Il est donc à Noirmoutier?

— Oui, avec Lévis Rouget, le braconnier.

— Toujours libre?

— Oui.

— Grand Dieu! si M. le juge de paix vous avait

ici! Le Potard crut devoir cette fois encore taire l'incident de la lettre.

Le curé reprit:

— Je vous en prie, monsieur, puisque vous êtes venu de si loin, dites-moi comment vous avez vu notre ami Jean.

Le Potard fit pour la troisième fois son récit sans entrer cette fois dans tous les détails.

Quand il eut achevé, le curé le remercia chaudement.

— Mais ce n'est pas tout, ajouta-t-il, notre ami est innocent, il a été fausement accusé et condamné par erreur, il faut établir son innocence; mais où trouver des preuves certaines?

— C'est à quoi il faut s'employer sans retard, monsieur le curé.

— Nous ne faisons que cela depuis longtemps, mais nous ne trouvons rien; il n'y a que de vagues présomptions...

Le Potard sembla se décider tout à coup.

— Voulez-vous nous aider, monsieur le curé?

— Je le crois bien! s'écria l'excellent prêtre, je ferais tout pour Jean, pour ses parents, et... pour une autre personne encore.

— François Dugast; sans doute?

Le bon curé sourit.

— Peut-être... mais que voulez-vous?

— Une chose bien simple, monsieur le curé. Tenez-vous prêt, cette nuit, à tout événement, restez habillé et commandez une voiture pour demain matin dès l'aube du jour. Quelqu'un

frappera à votre porte et vous irez vous-même lui ouvrir...

— Mais pourquoi ce mystère?

— Ne me le demandez pas, je ne pourrais vous le dire; mais j'espère qu'il se passera cette nuit des choses qui établiront enfin l'innocence de Jean Beauregard et mettront la justice sur la voie.

— Je n'insiste pas; ce que vous me demandez est facile, mais je voudrais bien être à demain matin pour savoir ce que vous allez faire.

— Et nous, grand Dieu! s'écria la mère Jeanne. Le sacristain s'avança et serra en pleurant la main du Potard.

— Dieu veuille que vous réussissiez, monsieur, car, je le jure par tous les saints du paradis, mon fils était innocent.

Eugène salua les trois personnages et s'éloigna vivement.

Il parcourut la ville et entra dans une auberge d'assez bonne apparence qui portait pour enseigne: « A l'Ours qui dans », avec un bel ours qui se tenait gracieusement sur ses deux pattes de derrière, et demanda à dîner.

Il était près de cinq heures du soir et la nuit n'était pas éloignée.

Les habitants de Châteaubriant, calmes et tranquilles, assis sur le pas de leur porte, devisaient joyeusement.

Eugène dîna rapidement d'une omelette et

d'un peu de fromage, puis, avant de payer l'aubergiste, il le fit asseoir près de lui, lui offrit un verre de vin et lui fit conter les événements qui avaient agité Châteaubriant depuis quelques mois.

Comme il s'y attendait bien, son hôte s'étendit surtout sur l'affaire du 25 mai et sur la condamnation du jeune cordonnier.

Quand il eut achevé son récit, le Potard prit la parole:

— Voilà une affaire qui semble bien étrange, dit-il; quel intérêt avait donc le jeune Beauregard à frapper M. Tuloup, puisqu'il était aimé?

— Ah! dame, répondit l'aubergiste qui ne voulait pas se compromettre, je n'en sais rien, ce n'est pas mon affaire; on jure beaucoup là-dessus.

— Et que dit-on?

— Les uns sont pour, les autres sont contre M. Tuloup.

— Et que fait celui-ci?

— Ma foi! il vit comme un malheureux; j'aimerais mieux mourir dix fois que de vivre comme lui.

Aussitôt Eugène saisit l'occasion pour demander à l'aubergiste où demeurait M. Tuloup et quels étaient les moindres détails de sa vie.

Ses questions furent si minutieuses qu'à la fin l'aubergiste, étonné, s'écria: — Mais vous faites donc une enquête sur cette affaire-là? Le Potard, craignant d'éveiller les soupçons;

Assemblée qui est formée des amis du gouvernement, des hommes décidés à faire la pleine lumière sur les faits rapportés par la presse; s'il fallait que le peuple français continuât à se sentir troupé, grugé, déshonoré par les gens qui avoisinent la présidence et le conseil des ministres, c'est pour le coup que la honte coulerait à pleins bords et que la République reculerait d'une manière irréparable dans l'estime de la France.

Et revenant à M. Wilson, qui est bien, en effet, le type des politiciens républicains, Paris ajoute :

« M. Wilson, que nous avons rendu responsable de la déliquescence du sens moral chez certains fonctionnaires, M. Wilson aura beau faire le mort partout ailleurs que dans les meetings organisés par ses électeurs, nous ne le lâcherons pas.

« Chaque jour, nous publions des accusations formelles et précises contre lui; chaque jour, nous avançons dans cette tâche nécessaire. Aujourd'hui, demain, toujours, tant qu'il pourra prétendre à l'impunité, grâce à l'invulnérabilité de la demeure qu'il habite, nous dirons ce que nous savons, — et nous en savons de belles!

« Quand il aura quitté l'Elysée, car il le quittera, notre rôle sera terminé. Il appartiendra à la justice de son pays.

« Et les hommes politiques, les écrivains de la presse pourront alors considérer avec tranquillité les suites de son effondrement, — au coin de la borne dans le ruisseau. »

LA CONVERSION DU 4 1/2

Le gouvernement s'est décidé à prendre l'initiative d'un projet de loi ayant pour but d'autoriser le ministre des finances à convertir en 3 0/0 les rentes du type 4 1/2 ancien. En d'autres termes, le ministre des finances demande au Parlement l'autorisation de créer une quantité de rentes 3 0/0 correspondant à l'annuité qui est inscrite au budget pour le service des intérêts du 4 1/2 ancien.

Le chiffre de cette annuité s'élève exactement à 37,242,534 francs. Il s'agirait donc de créer une somme de rentes 3 0/0 dont le service comporterait la même annuité. En supposant qu'un titre de rente 3 0/0 vaille 82 francs à la date où la conversion sera opérée, 37,242,345 francs de rente 3 0/0 représenteront à cette date une somme de 4,047,442,596 francs.

En supposant d'autre part qu'un titre de rente 4 1/2 ancien vaille 102 fr. à la date où la conversion sera opérée, 37,242,534 fr. de rente 4 1/2 ancien représenteront à cette date une somme de 845,706,326 fr.

C'est la différence entre 4,047,442,596 francs et 845,706,326 fr., soit 4,174,436,276 francs qui constituerait le bénéfice de l'opération projetée.

Il est certain que l'importance du bénéfice sera sérieusement atténuée par les fluctuations que subiront d'ici à la conversion les cours du 3 0/0 et du 4 1/2 ancien. Mais le gouvernement espère que le bénéfice net du Trésor ne sera pas inférieur à 450 mil-

lions. C'est sur cette somme que seront prélevés les 400 millions à affecter en 1888 au budget extraordinaire de la guerre et de la marine.

VOL DE DOSSIERS

Continuant son œuvre, le Paris public ce qui suit sous le titre qui précède :

« Nous avons parlé de ce qu'a coûté au Trésor l'intervention de M. Wilson dans une affaire d'enregistrement à propos de l'affaire dite des Guanos du Pérou.

Il y a eu, en 1884, un incident plus grave encore.

MM. Dreyfus avaient formé une Société par actions pour l'exploitation desdits Guanos. Ils avaient demandé à la Bourse la cote officielle pour les actions et ils devaient au préalable les soumettre au timbre.

Lorsqu'ils se présentèrent rue de la Banque, 43, chez M. Toussaint, receveur du Timbre, cet agent leur fit remarquer qu'il devait percevoir un droit proportionnel, dit d'abonnement, qui, d'après ses calculs, s'élevait à plusieurs centaines de mille francs.

MM. Dreyfus répondirent qu'ils ne croyaient devoir qu'un droit fixe — une fois payé — attendu que les titres devaient être considérés, selon eux, comme des titres d'Etat.

M. Toussaint répondit que des titres émis par une Société, même exploitant une concession d'Etat, étaient à ses yeux des titres émis par une Société particulière et passibles, comme tels, du droit d'abonnement. Il persista dans son refus.

MM. Dreyfus s'adressèrent à M. Wilson pour obtenir que leur avis prévalût. L'affaire fut communiquée à l'administration centrale de l'enregistrement qui, dans un rapport motivé, donna gain de cause au receveur et conclut au rejet de la demande Dreyfus.

M. Wilson, fort ennuyé de cet échec, suspendit toute décision. Des démarches nouvelles furent cependant faites auprès du receveur pour obtenir qu'il se départit de sa manière de voir.

Le sous-secrétaire d'Etat aux finances ne craignait pas d'aller ainsi, dans un intérêt personnel, — car à cette époque M. Auguste Dreyfus redoubla de générosité pour sa famille, — contre les conclusions d'un rapport émané de son administration.

M. Géraud, alors directeur du Timbre à Paris, fut chargé par lui d'intervenir auprès de son subordonné, M. Toussaint. Ce fut sans succès.

Quelque temps après, M. Toussaint était mis à la retraite sur la proposition de M. Wilson, toujours sous-secrétaire d'Etat, et remplacé par un agent qui consentit à timbrer les titres Dreyfus au droit fixe.

Le 4 novembre arriva, le ministère Gambetta fut constitué, et M. Wilson dut quitter le sous-portfolio des finances. Mais avant de partir, le 4 novembre, il fit enlever du sous-secrétariat d'Etat le dossier Dreyfus, dans lequel se trouvait l'expédi-

tion du rapport de l'administration du timbre.

Il envoya de plus demander à M. Leclère, directeur général de l'enregistrement, de lui confier « pour quelques instants » le dossier de cette affaire, dans lequel se trouvait la minute du même rapport.

Ce fut un employé du cabinet de M. Wilson, M. Berr, qui fut chargé de cette commission.

On lui livra le dossier, mais contre reçu. Jamais, depuis lors, M. Wilson n'a renvoyé le dossier.

Il y a même peu de chances pour qu'il figure encore, du moins au complet, parmi « les vingt mille dossiers et les deux cent mille lettres » qui sont dans les cartons de l'Elysée.

Le sous-secrétaire d'Etat aux finances dans le ministère Gambetta, M. Lelièvre, entendit parler de cette affaire, dès son arrivée. Deux lettres furent envoyées par lui à M. Wilson pour réclamer les deux dossiers.

Ces lettres demeurèrent sans réponse.

Mais M. Leclère, directeur général de l'enregistrement, possédait le reçu. Des photographies en furent faites. MM. Lelièvre, ancien sous-secrétaire d'Etat, Boutin, alors chef du cabinet du ministre, aujourd'hui directeur général des contributions directes, Leclère, conseiller à la Cour des Comptes, Bonnet, directeur de l'enregistrement à Lyon, et Toussaint, receveur du Timbre, en retraite, pourront donner les preuves de ce que nous avançons.

Il en est deux au moins, parmi eux, qui possèdent des photographies du reçu.

Après avoir exposé cette affaire qui ne termine pas encore, — il s'en faut de beaucoup, — la série de celles que nous connaissons, on est en droit de se demander si la Chambre des députés souffrira plus longtemps qu'un de ses membres, ayant de tels méfaits sur la conscience, continue à la compromettre et à déconsidérer la République. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Nous lisons dans le Petit Moniteur :

« Nous avons été les premiers à annoncer que le gendre de M. Grévy allait quitter le palais de l'Elysée. C'est une affaire aujourd'hui faite, du moins en partie.

« Des bureaux qu'avait établis M. Wilson sous le toit présidentiel, il ne reste rien. Les attachés militaires qu'au mépris de toute convenance ces bureaux occupaient, ont été affectés à d'autres emplois.

« Les deux cent mille lettres, formant vingt-deux mille dossiers, qui constituaient les archives de M. Wilson, sont emportées loin du palais. Nous ignorons d'ailleurs si le déménagement s'opère aux frais de M. Wilson ou par les fourgons du mobilier national. »

Grâce à deux hautes et puissantes interventions, l'accord est prêt de s'établir entre M. Grévy et M. Rouvier sur le remaniement ministériel.

— Allez vous coucher et endormez-vous; ce sera le meilleur moyen de ne rien voir et de ne rien entendre.

— Je n'osais pas, avant votre retour, mais à présent je vais m'enfermer dans ma chambre.

— Et vous ferez bien.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉRÉ

LUNDI 31 Octobre 1887,

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra-comique en 2 actes, paroles de MM. de Saint-Georges et Bayard, musique de DONIZETTI.

Distribution :

Toolo	MM. Delmas.
Sulpice	Boussa.
Hortensius	Sabin.
Un notaire	Philippe.
Le caporal	Pascud.
Le Tyrolien	Véroux.
Marie	M ^{mes} Pelosse.
La marquise	Lalong.
La duchesse	Allain.
Soldats français, paysans, seigneurs, dames, etc.	

CADET-ROUSSEL

Bambochinade en 3 actes et 4 tableaux.

M. de Freycinet prendrait la présidence du Conseil, sans portefeuille.

M. Rouvier garderait les finances et M. Flourens les affaires étrangères.

M. Lockroy remplacerait M. Dautresme au ministère du commerce.

DÉMISSION DE LA MUNICIPALITÉ DE DOUAI

Dès qu'ils ont appris que le « décret d'humiliation » — c'est ainsi que les Douaisiens qualifient le décret qui supprime les facultés — était signé, MM. Merlin, sénateur, maire de Douai, Hanette et Maugin, adjoints, ont envoyé télégraphiquement leur démission au préfet du Nord.

M. Courdavoux, professeur à la faculté des lettres, vient d'adresser à Paris sa démission de conseiller municipal.

Le maire et les adjoints démissionnaires qui, sauf une interruption au 24 mai, étaient en fonctions depuis 1870, sont fermement décidés, malgré tous les efforts qui pourraient être tentés pour les faire revenir sur leur détermination, à se retirer définitivement.

La plupart des chroniqueurs s'occupent des trois fauteuils vacants à l'Académie, par la mort de MM. Caro, de Viel-Castel et Cuvillier-Fleury. Dans la France, les candidats de M. Sarcey sont MM. Jules Claretie, J.-J. Weiss et le cardinal de Lavignerie.

« J'avoue que mon candidat à moi, dans ce genre, serait le cardinal Lavignerie. Personne n'a plus fait que lui pour l'expansion de notre langue et de notre influence dans les pays d'Orient. Il est presque aussi populaire que M. de Lesseps; ceux qui ont l'honneur de le connaître disent que c'est un homme tout à fait supérieur, égal à sa grande renommée. Il serait tout naturel qu'il entrât dans une compagnie qui a toujours compté, parmi ses membres, quelque prélat illustre ou simplement considérable. »

On ne peut que féliciter M. Francisque Sarcey, étant données ses opinions religieuses, de l'indépendance d'esprit dont il fait preuve en insistant pour que l'Académie française appelle dans son sein le cardinal Lavignerie, qui, d'ailleurs, ne se présente pas, du moins pour le moment.

Pendant les neuf premiers mois de l'année, le droit des pauvres perçu à l'entrée des théâtres, concerts, bals et autres lieux de divertissements publics, a donné près de 300,000 francs de moins que les prévisions budgétaires.

Tel est, pour les pauvres de Paris, le résultat de la panique produite par le sinistre de l'Opéra-Comique.

Depuis le commencement d'octobre, les théâtres étant ouverts et les recettes étant en général fructueuses, le droit des pauvres a repris son taux normal.

Toutefois, en dépit de cette amélioration, il y aura de ce chef un déficit considérable dans le budget de l'Assistance publique.

LA BASTILLE AU CHAMP-DE-MARS

La commission de l'Exposition de 1889 a concédé à un architecte des plus érudits l'autorisation de réédifier au Champ-de-Mars l'ancienne Bastille telle qu'elle existait en 1789 et de reconstituer la vieille rue Saint-Antoine avec ses maisons, ses boutiques et ses industries du temps.

Cette œuvre, qui sera une des grandes attractions de l'Exposition, doit être inaugurée le 4^{er} mai 1888. Aussi les constructions sont-elles poussées avec une activité inimaginable. Une nuée de maçons et de charpentiers travaillent incessamment au sombre et massif bâtiment de l'ancienne prison d'Etat et aux pittoresques maisons dont les types seront scrupuleusement exacts.

De nombreuses demandes sont déjà arrivées à la Direction pour l'installation de différentes industries, et nous savons que plusieurs négociants essaient de retrouver les vieux procédés de fabrication et font faire des recherches pour pouvoir établir leurs comptoirs avec des ustensiles et des bibelots authentiques de l'époque révolutionnaire.

coups court à l'entretien, vida la bouteille et sortit complètement, en serrant la main de l'aubergiste.

— Quel drôle de bourgeois, tout de même, murmura celui-ci... mais c'est égal, c'est un bon enfant, et puis... il boit bien!

Un instant après, Eugène entra au bureau de tabac où il achetait un cigare, une feuille de papier timbré de soixante centimes, un porte-plume, quelques plumes et un encrier portatif qu'il fit remplir d'encre et renferma soigneusement dans sa poche.

Puis il sortit, et, comme un bon bourgeois qui s'en va digérer tranquillement son dîner, il alluma son cigare, et, tout en fânant, se dirigea vers le faubourg où demeurait M. Tuloup.

Bientôt il aperçut cette maison que nous avons déjà décrite et d'un seul coup d'œil en remarqua tous les détails, la cour, le potager, le petit ruisseau et la grande haie.

Pour ne pas être vu, il passa, en tournant la tête, du côté opposé, et il fit un grand détour pour revenir ensuite le long du ruisseau jusqu'au jardin.

Dans cet intervalle, la nuit s'était faite et une obscurité profonde s'était répandue partout.

De gros nuages noirs s'élevaient amoncelés peu à peu au-dessus de l'horizon, et une chaleur lourde et étouffante annonçait qu'un orage était sur le point d'éclater.

Bientôt, en effet, un violent coup de tonnerre retentit vers l'est, suivi de plusieurs autres, répercutés par tous les échos de la ville.

De la place où il était, Eugène apercevait clairement Rosalie qui se cachait la tête dans la cuisine, et il remarquait tous les détails de la chambre de M. Tuloup dont la fenêtre était restée ouverte pour laisser pénétrer la fraîcheur, mais il ne voyait point l'hôte de la maison.

Celui-ci, en effet, était absent. Il était allé chez M. Dambé faire un doigt de cour, par pure forme, à sa fiancée.

Toutefois, quand il entendit retentir le premier coup de tonnerre, il crut prudent de se retirer, dit adieu à son futur beau-père et rentra chez lui entre huit heures et demie et neuf heures dans un état fébrile d'agitation.

Comme il ouvrait sa porte, un éclair éblouissant sillonna les nues, et M. Tuloup, qui n'allait à l'église que les jours d'enterrement ou de service, et qui se disait libre-penseur, pris d'une terreur soudaine, fit le signe de la croix.

Il entra en courant dans la cuisine et, en entendant du bruit, Rosalie poussa un cri :

— Ah! mon Dieu! qu'est-ce que c'est?

M. Tuloup haussa les épaules.

— Ne criez donc pas ainsi, c'est moi.

— J'avais peur toute seule par cet orage épouvantable.

M. LE COMTE DE PARIS

M. le Comte de Paris, qui voyage sous le nom du marquis de Villiers, est arrivé à Dordrecht, en Hollande; il est accompagné de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

M. le duc de Chartres a rendu samedi visite à son frère à La Haye.

Le *Gaulois* a publié la dépêche suivante :

Dordrecht, 23 octobre.

J'ai eu l'honneur d'être reçu par Monseigneur le Comte de Paris, auquel j'ai présenté les hommages respectueux du *Gaulois*, de son directeur, de son rédacteur en chef et de sa rédaction.

Monseigneur a bien voulu me remercier et m'a déclaré qu'il était très satisfait de l'attitude du *Gaulois*, dont les chefs ont très bien compris ses instructions et les ont parfaitement mises en relief en les développant d'une façon qui a été fort remarquée.

Continuez à les répandre, à les commenter, a dit Monseigneur le Comte de Paris; vous y trouverez tous les éléments régénérateurs qui finiront par assurer l'avenir de la nation, le triomphe du droit et de la justice.

Démentez les fausses nouvelles mises en circulation par certains journaux.

Je ne suis pas venu ici pour arrêter, avec des députés et des sénateurs, une ligne de conduite nouvelle à tenir pendant la session parlementaire. J'ai dit tout ce qu'il fallait dire dans mes instructions; elles ont été comprises, je n'ai rien à ajouter.

L'unique but de mon séjour à Dordrecht est de réunir autour de moi mes amis du nord de la France pour être en rapports directs avec eux, et pour connaître l'impression produite dans leur région par mes instructions.

Continuez à lutter pour la bonne cause avec foi et persévérance. Je remercie encore une fois les chefs du *Gaulois* des services qu'ils rendent aux intérêts de la France, qui sont ceux de la Monarchie.

Plusieurs personnes avec lesquelles je me suis entretenu dans la soirée, et qui, toutes, avaient causé longuement avec le Prince, m'ont dit que Monseigneur le Comte de Paris, quand il a fait publier ses instructions, avait choisi le moment qu'il croyait le plus opportun, parce qu'aucun événement n'était alors à prévoir qui pût empêcher la diffusion et la discussion.

Toujours d'après ces mêmes interlocuteurs, le Prince ne trouverait pas mauvais que les députés de la Droite fissent une déclaration expliquant leur conduite dans le Parlement, comme lui en a fait une pour expliquer la sienne.

Quant aux dernières élections, Monseigneur n'a pas été étonné de l'échec des candidats de la Droite; l'esprit des élections partielles est faussé d'avance; c'est seulement dans les élections générales que le pays peut se prononcer librement.

Dépêche de la France militaire :

Dordrecht, 24 octobre.

Le Comte de Paris a offert un dîner à ses amis à l'hôtel de Bellevue.

Hier soir et aujourd'hui, de nouveaux visiteurs sont encore arrivés.

Tous les hôtels sont pleins.

Cette réunion paraît avoir un but plus sérieux qu'une simple rencontre amicale.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 octobre.

La rentrée des Chambres provoque sur le marché une certaine inquiétude: 3 0/0, 81.80; 4 1/2 0/0, 109.15.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,392. Les obligations foncières et communales conservent un bon mouvement d'affaires. Les titres des emprunts 1879 et 1880 qui s'offrent encore à 480 et 485 sont à un prix d'achat dont on doit se hâter de profiter afin de s'assurer des bénéfices sérieux par une réalisation prochaine au pair.

La Société Générale est très ferme à 452.50.

La Banque d'Escompte s'échange à 467.

Les Dépôts et Comptes courants s'avancent à 608.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Via a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs net d'impôt. Sa réserve de prévoyance est de 51,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se solde par 132,026, en augmentation de 61,510 francs sur le report de l'année précédente.

L'action de Panama se cote 355, les diverses obligations donnent lieu à des transactions suivies.

C'est aujourd'hui que la Compagnie Transatlantique faisait son émission de 300,000 obligations nouvelles. Ce qui donne raison aux chiffres

et aux prévisions que nous avons établis relativement à cette opération, c'est la déviation et surtout l'indifférence de la Bourse. Les obligations nouvelles perdaient 1 fr. sur le taux d'émission; les obligations anciennes étaient tombées à 503 fr. En général, un titre industriel qui ne rapporte que 4 0/0 ne saurait être un placement de tout repos; et dans le cas actuel la sécurité, quelque puissante que puisse paraître en ce moment la Compagnie Transatlantique, ne saurait être considérée comme sérieuse puisque la subvention du gouvernement, base principale du gage de cette Compagnie, cessera près de 52 ans avant l'amortissement. Nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

M. le général comte de la Bonnière de Beaumont, commandant la cavalerie du 7^e corps d'armée à Gray, vient de s'embarquer pour les Etats-Unis sur la *Gascogne*. Il est accompagné de son fils, le vicomte de Beaumont, lieutenant de cavalerie.

Le voyage du général en Amérique se rattache à un achat de chevaux du Missouri et du Kentucky, pour le compte du ministère de la guerre.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la liste des candidats nommés élèves à l'École de Saint-Cyr, à la suite du dernier concours d'admission, a paru la semaine dernière. Nous relevons, dans cette liste, les noms qui appartiennent à l'aristocratie du monde, de la politique, de l'armée, des lettres, des sciences et des arts :

MM. de Barrigue de Fontainieu, Chevalier du Fau, de Chapelaine, deux de Simard de Pitray, deux Schneider, Humann, Le Coat de Saint-Haouen, de France, Marq de Saint-Hilaire, Alquier, de la Berruère de Saint-Laon, de Masclary, de Viéville, du Moustier de Canchy, de Pommery, de Turanne, du Couëdic de Kergoualer, de Chabannes, de Maulmin, d'Esclaires d'Hust, Le Gendre de Luçay, deux Elie de Beaumont, Donap, de Lapparent, du Parquet, de Froissard de Broissia, de Fontbrune, de Franqueville, de Lespinasse, deux de Rosny, de Benoist, de Ballefort, de Laubépid, deux de Sonis, d'Humilly de Chevilly, de la Taille, Gery, Malherbe de Mairaimbois, du Plessis-Casso, Costa de Beauregard, de Franqueville d'Abancourt, de Sainte-Hermine, de Cossé-Brissac (le futur duc de Brissac), de Vauvenarges, d'Hauterville, Redelsperger, de Lasteyrie du Saillant, de Planterose, du Mesnil de Maricourt, d'Humière, de Bernardi de Sigoyer, d'André, de Maître, Amsudric du Chaffaut.

ÉTUDE DE LA CAVALERIE ALLEMANDE

On mande de Turin à la *Tribuna*, que le duc d'Aoste, récemment nommé inspecteur général de la cavalerie, commencera en novembre l'inspection minutieuse de tous les régiments de cavalerie.

Il se rendra ensuite à Berlin pour continuer l'étude de la réorganisation de la cavalerie allemande.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS GÉNÉRAUX DE MAINE-ET-LOIRE

Trois candidats monarchistes, MM. Bodinier, de Cumont et de Blois, ont été élus dimanche, comme nous l'avons dit, membres du Conseil général de Maine-et-Loire.

M. G. Bodinier est propriétaire-agriculteur à Trélazé et vice-président du Comice agricole; M. de Blois, maire de Daumeray, est le neveu et l'héritier du bien regretté M. de Falloux; M. le vicomte A. de Cumont a représenté le département de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale et fut ministre de l'instruction publique.

Nous applaudissons de tout cœur à de si éclatants succès. Trois élections, trois monarchistes élus et deux sièges gagnés sur le parti républicain. Dans un canton, il y a mille voix de majorité au profit du candidat monarchiste; dans un autre, il semble que les républicains avaient renoncé à la lutte, puisque le candidat monarchiste a réuni 2,146 voix sur 2,260 votants.

THEATRE DE SAUMUR

Le bruit a couru que le *Fils de Porthos* serait joué lundi prochain 31 octobre; c'est

une erreur: la représentation sur notre scène de ce drame à grand spectacle n'aura lieu que le lundi 9 novembre. On jouera, lundi prochain, la *Fille du Régiment* et *Cadet-Roussel*.

Quant à la troupe de M. Soumis-Duchamp, qui avait annoncé pour jeudi une représentation du *Microbe*, elle n'a plus donné de ses nouvelles. Donc, cette soirée n'aura pas lieu.

LES ANGEVINS A L'ÉCOLE DE SAINT-CYR

Parmi les candidats nommés élèves à l'École spéciale militaire, nous remarquons les noms suivants appartenant à l'Anjou :

MM. Cartineau, d'Hust, de Benoist, Colomiati, Macé, de Gastines, de Saint-Hermine, Anne de Cossé-Brissac, Bodin de Galember.

LA FÊTE DES CORDONNIERS

C'était hier, 25 octobre, la fête de saint Crépin.

Le Saint-Crépin, de temps très ancien, a toujours été la fête patronale des ouvriers cordonniers. Ce jour-là, ou le dimanche suivant, tous les cordonniers, riches ou pauvres, sans aucune distinction de parti, fraternisent et boivent au grand Saint qui, après avoir été un des plus fervents propagateurs de la religion chrétienne, devint, conjointement avec son frère Crépinien, un des plus fameux *savetiers* du troisième siècle (c'était ainsi qu'on les désignait à cette époque).

A l'occasion de la fête des saints Crépin et Crépinien, la Corporation des cordonniers d'Angers fera célébrer, dimanche prochain 30 octobre, à 8 heures, une messe dans l'église de la Trinité.

Un banquet aura lieu ensuite, à 4 heures 1/2, au Cercle Saint-Joseph.

MARTIGNE. — Pendant qu'on donnait l'alarme pour un incendie qui venait de se déclarer chez la femme Tandon, le nommé Ludeau, âgé de 22 ans, sorti de l'asile de Sainte-Genèves il y a trois ans environ, a disparu et n'a pas reparu depuis.

On soupçonne que c'est lui qui, repris d'un accès de folie, a mis le feu.

TREMBLEMENT DE TERRE

Un tremblement de terre, qui a duré environ 5 secondes, a jeté la frayeur à Neuville-de-Poitou, dimanche soir, vers 10 heures 25.

Sa direction était de l'est à l'ouest. La secousse a été assez forte pour faire les vitres des maisons.

LES FALSIFICATIONS DU LAIT

Le lait est l'un des triomphes des falsificateurs et sa fabrication est un de leurs exercices les plus criminels, car elle compromet surtout la santé des faibles, malades et enfants. M. Henry Molt, dans un travail très complet publié par la Société américaine de chimie, a énuméré tout ce que l'on met dans le lait aux Etats-Unis et ailleurs, hélas! C'est à la fois désoleant et vertigineux.

De l'eau, d'abord: c'est le moins dangereux des éléments néfastes, à la condition toutefois que ce liquide ne contiennent pas de microbes, et il en contient souvent, paraît-il, pas plus que d'eau cependant, en dépit des résultats fournis par certaines statistiques rastées célèbres.

De la craie qui épaissit le lait et détruit son acidité: lorsqu'il n'est pas acide on y met de la craie tout de même.

De l'amidon, de l'infusion d'orge et de riz, des émulsions d'amendes et de chènevis, qui épaississent le lait, lui donnent l'aspect crémeux et lui enlèvent la teinte bleue que donne l'addition d'eau; on reconnaît tout cela avec un peu de teinture d'iode qui devient violette dans cet affreux mélange et d'acide acétique qui coagule la caséine et y emprisonne la féculé ajoutée.

Du sucre de canne, de la dextrine, de la gomme arabique ou adragante. C'est pour sucrer le lait et le ramener à sa densité normale malgré son addition d'eau. La teinture d'iode passant au violet fait encore soupçonner tout cela et l'analyse chimique achève la confusion des fraudeurs.

Le sel ou chlorure de sodium est trahissement employé pour augmenter la densité du lait et relever sa saveur; la gélatine et la

colle de poisson augmentent aussi la densité; le carbonate et le bicarbonate de soude empêchent le liquide falsifié de s'aigrir; la cervelle de veau, de mouton, de cheval l'épaississent, et l'on est censé se repaître de crème. C'est au microscope que l'on a recours pour déterminer ces derniers mélanges.

Tout cela est horrible à énumérer et encore plus à consommer. Les services d'hygiène ne sauraient veiller avec trop de soin à entraver cette fâcheuse cuisine dont le simple consommateur n'a généralement ni le temps ni les moyens de constater l'existence.

FAITS DIVERS

On vient de célébrer à Perpignan un baptême bien curieux. Le cortège du nouveau-né comprenait quatre des aïeux du poupon et, chose plus extraordinaire, quatre de ses bis-aïeux qui tous réunis ne comptent pas moins de cinq cent soixante-six ans.

UN MILLIONNAIRE AU BAGNE

Les portes de la prison cellulaire de « Sing-Sing », ce Poissy de New-York, se sont ouvertes hier matin à un condamné comme on en voit peu, un de nos nababs les plus connus. En effet, le « vieux Sharp », président de plusieurs Compagnies de chemins de fer, possesseur d'une cinquantaine de millions de francs, a été arrêté à son hôtel de la cinquième avenue, pour aller purger les quatre ans de travaux forcés auxquels l'ont condamné les jurés de l'Etat de New-York. Son crime? Tentative de corruption, tentative parfaitement réussie, d'ailleurs, en vue d'obtenir la concession, à son unique avantage, d'une ligne de chemin de fer parcourant le Broadway. L'affaire promettait de rapporter gros. Aussi le vieil aigle n'avait-il point hésité à distribuer parmi les conseillers municipaux pour deux millions et demi de francs de pots-de-vin.

Les dignes édiles impliqués dans cette affaire sont sous les verrous depuis quelques mois déjà, tandis que M. Sharp devait à ses millions, aux ruses de ses avocats, qui étaient au nombre de six, et surtout à la complaisance d'un juge, de n'être point dérangé dans ses spéculations et dans la jouissance de sa fortune. Un arrêt de la cour suprême a enfin mis fin à ce scandale et, depuis hier matin, M. Sharp a dû endosser le costume des forçats.

Cela vaut la peine de se déranger pour demander un Almanach des Pilules Suisses; ils sont donnés gratuitement dans les pharmacies; très amusants et utiles. 64 pages. Agréables passe-temps.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 27 octobre,

Les *Pêcheurs de perles*, opéra de Georges Bizet.

A l'étude: *La Cigale et la Fourmi*, opérette nouvelle, grand succès de la Gaîté, à Paris.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean.

PRIX COURANT DES FROMAGES

Csmembert de l'Orne, la pièce.....	0.60
Port Salut..... le 1/2 kilog.	1.50
Hollande pâte grasse.....	1.00
— croûte rouge.....	1.10
Gruyère de la Comté.....	0.90
— suisse Emmenthal.....	1.20
Roquefort.....	1.60

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

Les Souscriptions aux OBLIGATIONS TRANSATLANTIQUES sont reçues, dès à présent, sans frais.

Infaillible! Inoffensif!

ANTI-COQUELUCHE REIGNIER

Saumur: pharmacie CHÉREVERGNE (30, rue de la Tonnelle). Prix: 3 francs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE GIBAUT.

Par jugement en date du 24 octobre 1887, le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu M. Gustave Doussain, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions de syndic définitif de la faillite du sieur Gibault jeune, marchand de cuirs à Saumur.

Pour extrait :

(735) Le Greffier, GAUTIER.

Études de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Sur conversion de saisie immobilière,

Et en trois lots,

DE

TERRES, VIGNES & BOIS

Situés communes de Varrains, Saint-Cyr-en-Bourg et Fontevrauld, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 20 novembre 1887, à une heure de l'après-midi, en la salle de la mairie de Saint-Cyr-en-Bourg, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré et mentionné aux hypothèques, prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de Bousquet, huissier à Saumur, en date du vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, dénoncé et transcrit ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de MM. Bergeon et Briant, négociants associés, demeurant à Ancenis,

Saisissants, ayant pour avoué M^e André Popin, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière ;

En présence ou eux dûment appelés de : 1^o M. Rousseau, tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de sa femme, ci-après nommée, ledit Rousseau, employé aux travaux du Carnet, commune de Frossay, (Loire-Inférieure), demeurant audit Frossay ; 2^o M^{me} Aline Duveau, épouse dudit sieur Rousseau, avec lequel elle demeure.

Parties saisies, ayant aussi pour avoué M^e Popin.

Il sera procédé, le dimanche vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à une heure de l'après-midi, en la salle de la mairie de Saint-Cyr-en-Bourg, par le ministère de M^e Hacaault, notaire à Montreuil-Bellay, commis par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques, sur conversion de saisie, en trois lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix suivants, fixés par ledit jugement, savoir :

DÉSIGNATION

§ I. — Commune de Varrains.

1^o Lot.

1^o Douze ares trente-huit cen-

tiars de terre et vigne, joignant au nord Foureau, au levant Vénou, au couchant la route de Saumur à Noyant.

2^o Environ quatre ares treize centiares de vigne, sis à la Verne, joignant au nord Martin, au midi Pimot, et au levant Pasquier.

3^o Environ huit ares vingt-cinq centiares de terre et vigne, situés aux Menaïs, joignant au nord Boutin, au couchant Fournier.

Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200

§ II. — Commune de Saint-Cyr-en-Bourg

2^o Lot.

1^o Environ huit ares vingt-cinq centiares de terre, sis sur la Forêt, joignant au nord Robin, au midi Pasquier, au levant un chemin et au couchant Rébeilleau.

2^o Huit ares vingt-cinq centiares de terre, sis à la Bauballière, joignant au nord Vénou, au couchant le marquis de Brézé.

3^o Huit ares vingt-cinq centiares environ de terre et bois, sis à la Bouchardière, joignant au nord Sarreau, au levant et au couchant des chemins.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

§ III. — Commune de Fontevrauld.

3^o Lot.

Environ quarante quatre ares de bois, dans le Bois-de-Montpéron ou Moutreson, joignant au nord Chevaller, au midi la colonie de Fontevrauld.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

Total des mises à prix : cinq cents francs, ci..... 500

Réserve est faite au notaire du droit de réunir plusieurs lots en un seul ou même de les subdiviser, mais sans changer la mise à prix totale.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le 26 octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, 1^o case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au premier novembre 1889,

LA MÉTAIRIE DE LA CHARRIÈRE

Sise commune de Saint-Martin-de-la-Place.

Contenant environ 14 hectares 89 centiares,

Actuellement exploitée par les époux Deslandes.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE

DEUX

Devantures de Magasin

S'adresser chez M. LARDE.

Etudes de M^e BRAC et GAUTIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

Dimanche 30 octobre, à 4 heures,

Etude de M^e BRAC,

DE

MAISONS

JARDIN & JEU DE BOULES

Rue du Petit-Pré,

Dépendant de la succession de la veuve GROLLEAU, débitante.

Mise à prix : 3,000 fr.

L'acquéreur pourra conserver en sus le matériel.

A CÉDER

A Angers, dans la plus beau quartier de la ville.

Beau Magasin de Bijouterie et Horlogerie

Bail avantageux.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. PAUL ROBIN, syndic de faillites, 36, rue de la République. (737)

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

DE SUITE

VASTE MAISON

Près l'église de Nantilly,

ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 5,

En très bon état, à deux étages.

S'adresser à M^e VINCENT, huissier à Saumur, ou à M. GIRARD, expert à Saumur. (715)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une institutrice brevetée âgée d'au moins 21 ans.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, bachelier ès-lettres, pouvant disposer de quelques heures, désire donner des leçons de français ou de latin.

S'adresser au bureau du journal.

Cours de Guitare, de Solfège

Leçons d'Espagnol

PAR

M. MIGUEL ARAN

30, rue Saint-Nicolas.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL : rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

MAGASIN DE COULEURS ET PEINTURES PRÉPARÉES

Verres à Vitres, Vernis, etc. — Ustensiles pour Peintres.

ENTREPRISE DE PEINTURES DÉCORATIVES ET POUR LE BATIMENT
Vitrerie et Collage de Papiers.

A. COLOMBEL

PEINTRE

SAUMUR — 30, rue d'Orléans, 30, — SAUMUR

Ouverture d'un Magasin de Couleurs et Peintures préparées pour être vendues au détail, ainsi que tout ce qui se rattache au commerce et à l'industrie de la Peinture, tels que : Peintures de toutes sortes, Verres à Vitres, Baguettes d'Encadrements, Cartons, Brosseries, Huiles, Essences, Pinceaux, Éponges, etc., etc., toutes Marchandises de premières marques.

M. COLOMBEL se met à la disposition des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance pour leur indiquer l'emploi de la peinture et la façon d'exécuter un bon et durable travail ; l'expérience qu'il a acquise dans le métier de peintre leur en sera un sûr garant.

EPICERIE PARISIENNE

Mon IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

BOUGIE, le paquet de 500 grammes..... » 75
— première qualité..... » 90
— Perle, qualité extra..... 1 »
— à trous..... » 95
BOUGIE de l'Etoile..... 1 20

Hors l'Octroi, par sortie de 5 kil., 10 c. en moins par paquet.

SUCRE POUR VENDANGES

à 70 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Daillé, Saumur.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE 1887

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 % amortissable	82	81 80	Est	796 35	792 50	Obligations			Gaz parisien	517	517 50
4 1/2 %	94 65	94 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1361 35	1358 75	Ville de Paris, oblig. 1865-1866	528 75	529 50	Est	391	391
4 1/2 % (nouveau)	102 30	102 00	Midi	1157 50	1155	— 1865, 4 %	518 25	519	Midi	396	395 50
Obligations du Trésor	109	109	Nord	1545	1537 50	— 1869, 3 %	407 50	403 25	Nord	402 50	402 50
Banque de France	511	511	Orléans	1205	1202 50	— 1871, 3 %	391 50	393	Orléans	398 75	398 50
Société Générale	430	430	Ouest	865	865	— 1875, 4 %	515 50	514 50	Ouest	395	395 75
Comptoir d'escompte	452 50	450	Compagnie parisienne du Gaz	1287 50	1290	— 1878, 4 %	513	513	Paris-Lyon-Méditerranée	393 75	393 50
Crédit Lyonnais	1027 50	1030	Canal de Suez	3022 50	3020	Bons de liquid. Ville de Paris	518 50	519	Paris-Bourbonnais	393 50	393 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	568 75	565	C. gén. Transatlantique	530	530	Obligations communales 1879	477	477	Canal de Suez	584 50	587
Crédit mobilier	1385	1390	Russe 5 0/0 1870	99 90	100 25	Obligat. foncières 1879 3 %	485 50	487	Panama 6 0/0	496	493
Canal Inter.-Panama	315	—				Obligat. foncières 1 88 3 %	381	380			
	355	353 75									